

environnement

Des éoliennes géantes au pays de Ronsard ?

Une étude pour l'implantation d'un parc éolien pose la question de la protection du patrimoine historique et paysager du site.

La communauté de communes de la Beauce ligérienne a décidé de financer une étude préalable à l'implantation d'éoliennes sur son territoire en créant une ZDE, zone de développement éolien. Une réunion est programmée ce mois-ci pour le lancement de l'étude : le candidat retenu est l'Office national des forêts qui disposera de 6 mois pour déposer ses conclusions.

Les secteurs concernés se trouvent au nord du territoire, autour de Maves, de La Chapelle-Saint-Martin, de Villexanton, de Talcy. Janick Gerberon, maire de Mulsans, vice-président de la CCBL en charge des questions d'énergie, explique : « Rien n'est encore décidé. Nous en sommes à la phase d'études. Tout dépend du schéma régional d'aménagement du territoire et, en dernier ressort, de la décision du



Du château de Talcy, « la vue sur les éoliennes ne doit pas être prédominante ».

préfet ». Cependant, l'hypothèse de telles implantations est bien engagée. Des études ont été faites à l'aide de ballons pour vérifier si les éoliennes

seraient visibles de Chambord ou des levées de la Loire. La société Nordex-France, implantée à La Plaine-Saint-Denis, a déjà rencontré l'équipe municipale de Maves et la société VSB-Énergies-nouvelles est également en contact avec les élus locaux.

A la question de savoir si un parc d'éoliennes géantes n'est pas contradictoire avec le patrimoine historique et paysager exceptionnel du secteur, Janick Gerberon se veut rassurant : « C'est précisément ce que l'étude doit déterminer. Pour certains sites comme Talcy, par exemple, la vue sur les éoliennes ne doit pas être prédominante. Il faut préciser que les retombées économiques d'un tel projet ne sont pas négligeables : ErDF aura une obligation de rachat de l'énergie produite dans les zones autorisées ». Dominique Auvray, premier adjoint à

Suèvres, explique l'intérêt que présente le poste électrique des Gribouzys : « Situé à Suèvres, tout près des zones pressenties, ce "poste source" constitue un argument de poids pour les sociétés éoliennes. Il permettrait un raccordement facile au réseau et une répartition sécurisée de l'énergie produite. »

Pour Jean-Jacques Moreau, premier vice-président de la CCBL, et maire de Cour-sur-Loire, c'est une mauvaise idée : « Ce serait dommage de gâcher à jamais un périmètre qui comporte des sites aussi remarquables que Suèvres et Cour-sur-Loire, le château de Talcy et la vallée de la Cisse, les bords de la Loire et le château de Chambord. Ce n'est pas notre vocation ! »